

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_0370

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/12/2023

Objet : Déclaration sans suite marché 23.143 relatif à la fourniture de l'équipement audiovisuel pour l'exposition "les impressionnistes" de la Ville de Tourcoing .

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 04/12/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DECISION 0370 INFRUCTUOSITE LOT 4.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231204-DCP_0370-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/12/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0370

Objet : Déclaration sans suite pour motif d'infructuosité du marché n°23.144 relatif à la fourniture de l'équipement audiovisuel de l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu les articles R2185-1, R2185-2, R2152-1 et L2152-2 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 13/10/2023 en vue de la réalisation de l'aménagement, de l'éclairage, du graphisme et des audiovisuels/multimédias pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène ;

Considérant qu'aucune offre régulière n'a été remise pour le lot 4 Equipement audiovisuel ;

Considérant la possibilité pour la Ville de Tourcoing de déclarer à tout moment une procédure sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence de remise d'offres.

DECIDONS

Article 1er : De déclarer infructueux le marché n°23.144 relatif à la fourniture de l'équipement audiovisuel pour l'exposition temporaire "Les Impressionnistes" au MUba Eugène LEROY.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **0 4 DEC. 2023**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **0 4 DEC. 2023**

Publié sur le site de la Ville le :

0 4 DEC. 2023